



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Financement d'un doctorant à compter de la rentrée 2019

Dans le cadre de sa politique volontariste de financement de doctorants, le Conseil Départemental de l'Allier lance un appel d'offre chaque année afin de sélectionner des candidats dont le sujet de thèse porte sur la connaissance ou le développement du département de l'Allier, et/ou si la thèse est préparée sous la direction d'enseignants chercheurs dont l'unité de recherche ou le laboratoire est implanté dans l'Allier.

Ce support permet de signer une *convention* d'une durée maximale de 36 mois (*montant attribué : 1000€/mois*).

Critères d'éligibilité :

- Le candidat doit soutenir sa thèse **dans les trois ans suivant** cet appel d'offre,
- Le **candidat** doit impérativement **être disponible au 1^{er} octobre 2019**,
- Le sujet de thèse doit être validé par le Directeur de recherche et le laboratoire d'accueil du doctorant.

Procédure :

Il est demandé **aux responsables des unités de recherche** de faire part de leur(s) proposition(s) de candidature(s), (**en complétant le formulaire ci-joint**), et de transmettre les candidatures par courriel à la Direction adjointe des collègues (djecs-colleges@allier.fr) au plus tard **le 21 juin 2019**.

Ce formulaire (comprenant la fiche renseignements concernant l'équipe de recherche, la fiche de renseignement de l'étudiant et le dossier scientifique) doit être accompagné du CV du candidat ainsi que de tous les documents jugés complémentaires par le candidat concernant son travail (lettre de recommandation, relevés de notes, résumé d'articles parus dans une revue scientifique ou de communication orale, ...).

La commission d'attribution des bourses se réunira avant le 15 juillet pour examiner les dossiers déposés et proposera un classement en fonction de critères de sélection tels que :

- l'intérêt majeur pour le Département dans le cadre de ses politiques publiques,
- la qualité du parcours ou des travaux du doctorant
- l'inscription de la thèse dans une recherche plus vaste,

- l'originalité du projet.

L'aide peut être versée à l'étudiant-chercheur ou à l'établissement si l'étudiant-chercheur est salarié par son laboratoire de recherche.

Une *convention* est signée entre le doctorant, son directeur de recherche, le Président de l'Université à laquelle appartient le laboratoire d'accueil et le Président du Conseil Départemental de l'Allier.

DOSSIER DE CANDIDATURE

□ ***FICHE RENSEIGNEMENTS EQUIPE DE RECHERCHE SOUTENANT LA CANDIDATURE***

Nom et label du laboratoire de recherche (EA, UMR.) :	
Nom et prénom du Directeur du laboratoire de recherche :	
Nom et prénom du ou des Directeur(s) de thèse :	- Email : - Email :
- Recommandations du Directeur de thèse:	
- Avis du Directeur de l'école doctorale	

--	--

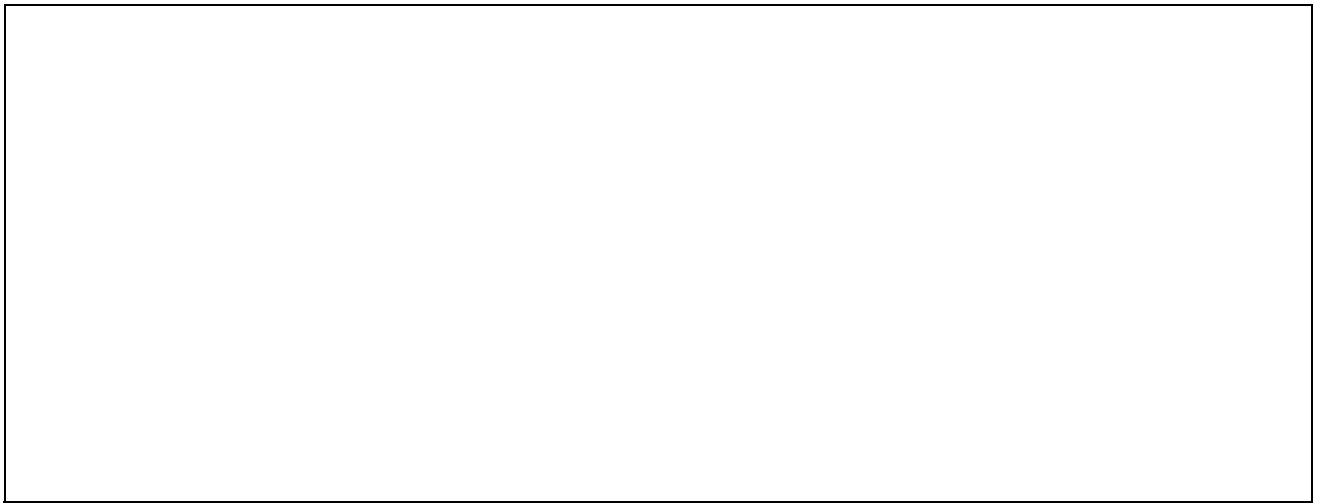
Date et signature du Directeur de thèse :
A le

Signature du Directeur du laboratoire :
Nom, prénom et date :

□ **FICHE RENSEIGNEMENTS CANDIDAT**

Nom, Prénom :	
Adresse :	
Date de naissance :	
Nationalité :	
Téléphone :	
Email :	
Statut :	
Intitulé de la thèse :	
Date prévue de début de thèse :	
Date prévue de soutenance de thèse (mois & année) :	

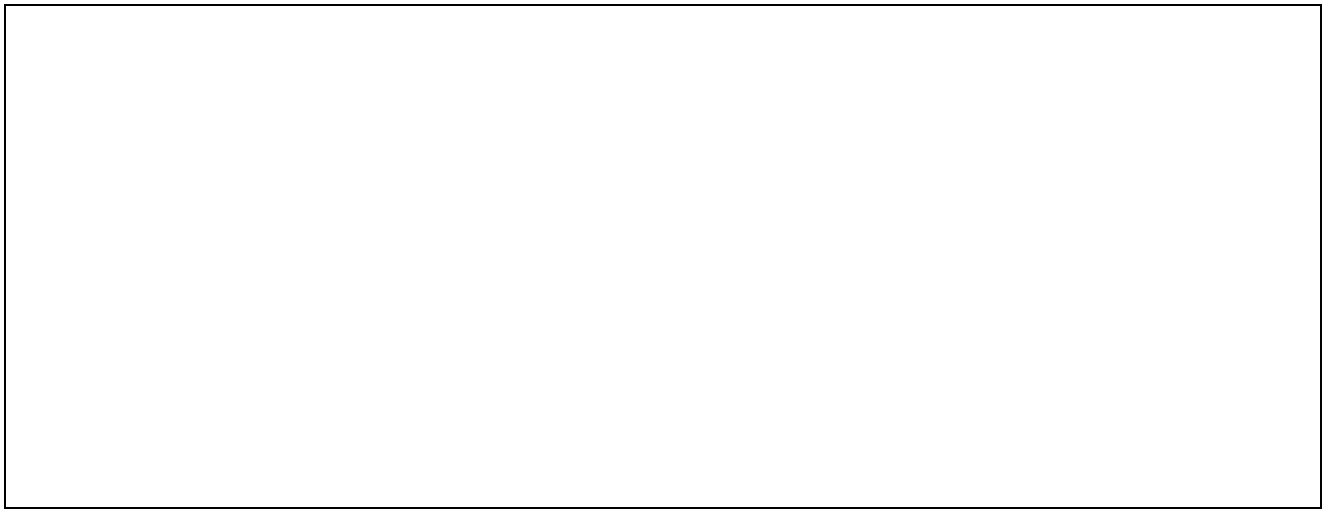
Résumé de Thèse :



□ **DOSSIER SCIENTIFIQUE**

Intitulé du projet de thèse:

Descriptif du projet (contenu, méthodologie, motivation du candidat) :



Indiquer les projets relatifs à la poursuite des travaux du laboratoire portant sur la thèse :